

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 458

3 mars 2010

SOMMAIRE

Assets Online S.A.	21952	International Investment Services	21946
BGV III France Holding S.à r.l.	21942	Inventus S.A.	21938
Binian S.A.	21942	Nodus Holding S.A.	21972
CAPA-NOA participations S.A.	21959	Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l.	21963
Carloalberto S.A.	21959	Panattoni Luxembourg IV S.à r.l.	21963
Caroline Holdings S. à r.l.	21969	Panattoni Luxembourg Management S.à r.l.	21968
CBRE Global Holdings	21978	Panattoni Luxembourg V S.à r.l.	21968
Cellmedia S.A.	21972	Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds Ad- visory S.A.	21958
Claudast Investments S.à r.l.	21984	Raise S.A.	21948
Compagnie Internationale de Participa- tions et de Financements pour l'Industrie en Afrique	21947	Ranyq	21972
Crea Haus Immobilière S.à r.l.	21940	Real Estate Project I S.à r.l.	21976
Cube Energy S.C.A.	21984	Responsible Technology S.A.	21967
Curepipe S.A.	21945	Sapperton S.à r.l.	21945
Dongala S.A.	21952	Sobedal S.A.	21968
DundeeWealth S.A.	21984	Sonoma Holdings S.à r.l.	21969
E3 S.A.	21951	SR Group S.A.	21971
Feane Coiffure S.à r.l.	21951	Tcar S.à r.l.	21938
First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A.	21984	UBIC International S.A. - Unternehmen, Bau, Immobilien Commerz	21947
FIRST Wohnbau S.à r.l.	21946	Vysehrad Beteiligungs GmbH	21963
Fundamental European Value S.A.	21969	World Helicopters S.A.	21968
Gaming International Group S.à r.l.	21960	York Global Finance II S.à r.l.	21940
Hines Spanish Investors Sunbelt Luxem- bourg S.C.A.	21959		
Hines Spanish Investors VAF Luxembourg S.C.A.	21960		

Tcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.605.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} janvier 2010

1. Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Mme Saphia BOUDJANI a démissionné de son mandat de gérante.

3. M. Vincent BOUFFIOUX a démissionné de son mandat de gérant A.

4. M. Ronald O. DRAKE a démissionné de son mandat de gérant B.

5. M. Ronald Oliver DRAKE JR, investment director, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), le 21 mai 1968, demeurant à CT 06820 Darien (Etats-Unis d'Amérique), 9, Tanglewood Tr., a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

6. Le nombre de gérants a été augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

7. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

8. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

9. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse du gérant B, M. Iain AITKEN, se situe à NY 11030 Plandome (Etats-Unis d'Amérique), 31, Westgate Blvd.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Tcare S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010021392/33.

(100016683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Inventus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.923.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun.

Den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis KESSELER, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROWIND INTERNATIONAL LIMITED, mit Sitz in EC1V 2QQ London, Vereinigtes Königreich, 250, City Road, eingetragen in das Handelsregister des Vereinigten Königreichs unter der Nummer 03868030,

hier vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Privateangestellte, beruflich wohnhaft in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernanrd, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten durch Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, vorbenannt, handelnd wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- Dass die Aktiengesellschaft "INVENTUS S.A.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen in das Handelsregister Luxemburgs, Sektion B, unter der Nummer 69923, durch Urkunde aufgenommen durch den damals in Remich (Grossherzogtum Luxemburg) residierenden Notar Alphonse LENTZ am 26 Mai

1999 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 580 vom 28 Juli 1999, und dass die Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg) am 27. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2026 vom 21. August 2008.

2.- Dass das Kapital der Gesellschaft einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000) beträgt, aufgeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (EUR 31.-).

3.- Dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft ist.

4) Dass die Komparentin, handelnd als alleinige Gesellschafterin (die "alleinige Gesellschafterin") in der ausserordentlichen Generalversammlung zur Änderung der Statuten der Gesellschaft, die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und den Beginn des Liquidationsprozesses erklärt.

5) Dass die alleinige Gesellschafterin sich selbst als Liquidator der Gesellschaft einsetzt; und in ihrer Funktion als Liquidator der Gesellschaft gänzliche Zeichnungsbefugnis für die Ausführung und Abgabe jeglicher Handlungen und aller Dokumente und zur Vornahme aller Deklarationen hat und alles nötige und zweckdienliche tun wird, um der vorliegenden Urkunde ihre Wirkung zu geben.

6) Dass die alleinige Gesellschafterin entscheidet, unverzüglich und einander folgend, die zweite und dritte Hauptversammlung der Gesellschafter gemäss des Artikels 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, zu halten.

7) Dass in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, die alleinige Gesellschafterin genaue Kenntnis der Gesellschaftssatzung und der finanziellen Situation der Gesellschaft zu haben erklärt.

8) Dass mit der Zustimmung der Gesellschaft und der Gläubiger, alle Schulden durch die alleinige Gesellschafterin übernommen wurden;

9) Dass die alleinige Gesellschafterin ihren Auflösungsbericht vorstellt und die Übernahme aller Aktivposten und aller bestehenden, auch zur Zeit unbekanntes Schulden der Gesellschaft, erklärt.

Der Auflösungsbericht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

10) Dass die alleinige Gesellschafterin die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à r.l., H.G.R. Luxemburg B 58545, mit Gesellschaftssitz in L-1331 Luxemburg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, als Liquidationsprüfer der Auflösung ernennt, und sie bittet einen Bericht über die Liquidation zu erstellen.

Nach der Durchsicht des Berichts des Liquidationsprüfers vom 29. Dezember 2009, nimmt die alleinige Gesellschafterin die Ergebnisse an, verabschiedet den Liquidationsabschluss und gibt totale und vollständige Entlastung, ohne Reserven oder Beschränkungen, der COMCOLUX S.à r.l., vorbenannt, in Bezug auf die Prüfung zum oben erwähnten Tag. Der Bericht des Liquidationsprüfers bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

11) Dass die alleinige Gesellschafterin in der dritten Generalversammlung der Gesellschafter erklärt, dass die Auflösung der Gesellschaft abgeschlossen ist und dass alle Inhaberaktien und alle Register der Gesellschaft in welchen die Ausgabe von Aktien oder anderen Wertpapieren eingetragen waren, annulliert worden sind.

Sie bestätigt, dass die Gesellschaft entgeltlich aufgehört hat zu bestehen.

12) Dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

13) Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft für die Dauer von mindestens fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmerin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation: EAC/2010/391. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019732/75.

(100014420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

York Global Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.097.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 27 novembre 2009

Les associés de York Global Finance II Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Nawal Benhhal de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 18 novembre 2009.
- de nommer Jan Christoph Stoll, né le 8 mars 1978 à Wiesbaden (Allemagne), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 18 novembre 2009, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 01/02/2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010021384/17.

(100016685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Crea Haus Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
R.C.S. Luxembourg B 150.929.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall;
- 2.- Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers;
- 3.- Monsieur Richard THIBO, salarié, né à Luxembourg, le 11 avril 1981, demeurant à L-5243 Sandweiler, 25, An de Steekaulen;
- 4.- Monsieur Laurent OLMEDO, salarié, né à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1982, demeurant à L-1329 Luxembourg, 65, rue du Château.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CREA HAUS IMMOBILIERE S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, vingt-cinq parts sociales	25
2.- par Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne) le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, vingt-cinq parts sociales	25
3.- par Monsieur Richard THIBO, salarié, né à Luxembourg, le 11 avril 1981, demeurant à L-5243 Sandweiler, 25, An de Steekaulen, vingt-cinq parts sociales	25
4.- par Monsieur Laurent OLMEDO, salarié, né à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1982, demeurant à L-1329 Luxembourg, 65, rue du Château, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Richard THIBO, préqualifié, et
 - Monsieur Laurent OLMEDO, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gilbert THIBO, Bernard OLMEDO ORTEGA, Richard THIBO, Laurent OLMEDO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2010 Relation: LAC/2010/3578 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 janvier 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010019679/98.

(100014035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Binian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 81.412.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 décembre 2009

Avis rectificatif à la publication du 23 décembre 2009 Référence L090197674

Il a été constaté une erreur matérielle dans la réquisition pour dépôt et publication relative à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 décembre 2009 et publiée le 23 décembre 2009 avec la référence L090197674.

1. Il y a lieu de lire L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Daniel ELKOUBI de son poste d'administrateur et administrateur délégué et décide de remplacer ce dernier par Madame Anne Caroline de Vaulchier, demeurant 4, rue d'Alsace Lorraine à F-78530 BUC (France) et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010021385/16.

(100016736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

BGV III France Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.607.

Im Jahr zweitausendundzehn, den zweiundzwanzigsten Januar,

vor dem unterzeichneten Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg

wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilsinhabers der BGV III France Holding S.à r.l. (die Gesellschaft) mit Gesellschaftssitz in 67, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, gegründet am 23. November 2009 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), Nr. 2537 am 29. Dezember 2009 und registriert im luxemburgischen Handelsregister unter Sektion B 149607, abgehalten.

Der alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft, die BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, ist hier vertreten durch Herrn Arne Boich, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 20. Januar 2010 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilsinhaber hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;

2. Beschluss zur Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft und Beschluss Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch die Streichung des 2. Absatzes

"Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck

der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.",

zu ändern, so dass Artikel 2 künftig wie folgt lauten wird:

"Zweck der Gesellschaft ist, Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften gleich in welcher Form einzugehen und alle anderen Arten von Investitionen im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Tausch oder durch Zeichnung oder in jeder anderen Art und Weise vorzunehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf Kredite an Gesellschaften vergeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, sowie an sonstige Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, oder diese Gesellschaften in einer anderen Art und Weise unterstützen.

Die Gesellschaft darf alle Aktivitäten ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, oder den Gesellschaftszweck fördern."

3. Verschiedenes.

II. Sodann trifft der alleinige Anteilsinhaber folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von zwölftausend Euro (12.500,- EUR), namentlich eintausend zweihundertfünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR), die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilsinhaber gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern und beschließt somit Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch die Streichung des 2. Absatzes

"Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist",

zu ändern, so dass Artikel 2 künftig wie folgt lauten wird:

"Zweck der Gesellschaft ist, Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften gleich in welcher Form einzugehen und alle anderen Arten von Investitionen im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Tausch oder durch Zeichnung oder in jeder anderen Art und Weise vorzunehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf Kredite an Gesellschaften vergeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, sowie an sonstige Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, oder diese Gesellschaften in einer anderen Art und Weise unterstützen.

Die Gesellschaft darf alle Aktivitäten ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, oder den Gesellschaftszweck fördern."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit auf Anfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Ausfertigung in deutscher Sprache erstellt wurde und eine englische Fassung der deutschen Ausfertigung folgt. Auf Anfrage der erschienenen Partei hat die deutsche Fassung im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und deutschen Fassung Vorrang.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, hat dieselbe zusammen mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

It follows the English translation of the foregoing:

In the year two thousand and ten, on the twenty second of January,
before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of BGV III France Holding S.à r.l. (the Company) with registered office at 67, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 23 November 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy

of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (Mémorial C) Nr. 2537 on 29 December 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149607.

The sole shareholder BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, is hereby represented by Mr Arne Bolch, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 20 January 2010 in Luxembourg.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Agenda is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Decision to amend the corporate purpose of the Company and decision to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company by deleting paragraph 2

"In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties",

so that article 2 will henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any activities which are directly or indirectly linked to its corporate purposes or may deem useful in accomplishment of these purposes."

3. Miscellaneous.

II. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

As the entire share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, each of the shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10), which are held in their entirety by the duly represented Sole Shareholder, the extraordinary general meeting is regularly constituted and can validly deliberate on all the resolutions set out below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company by deleting paragraph 2

"In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.",

so that article 2 will henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any activities which are directly or indirectly linked to its corporate purposes or may deem useful in accomplishment of these purposes."

Costs

The amount of the expenses, costs, fees and other liabilities, in relation to the present deed will be borne by the Company and is estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German, followed by an English version; at the request of the same appearing party, in case of conflict between the English and the German version, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: A. Bolch, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2010. LAC/2010/3687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Januar 2010.

Référence de publication: 2010019715/148.

(100014021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Sapperton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.827.

—
Extrait d'une décision prise par les associés

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la s.à r.l. SAPPERTON, tenue à Londres le 21 janvier 2010, les décisions suivantes ont été prises:

M. John EVRARD né le 7 juillet 1974 à Cannes (France), demeurant à 342A Kingsroad, SW3 5UR Londres, Royaume Uni est nommé gérant de la société.

2. Le siège social de la société est transféré à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Pour extrait conforme
Christophe MORO
Gérant

Référence de publication: 2010021386/16.

(100016571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Curepipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.226.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 janvier 2010:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:

- Monsieur Vittorio Benatti, avec adresse professionnelle au 21, viale Cattaneo, CH-6906 Lugano, avec effet au 1^{er} janvier 2010;

- Monsieur Eddy Dôme, avec adresse privée au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, avec effet au 1^{er} janvier 2010;

en remplacement de Monsieur Laurent Muller et Monsieur Stefan Loretz. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. Le siège social de la société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010021387/22.

(100016510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

FIRST Wohnbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.266.

Il résulte de la décision de les associés en date du 29 janvier 2010 de la société FIRST Wohnbau S.à r.l. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Le siège de la société est transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 29 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST Wohnbau S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2010021388/17.

(100016153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

International Investment Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.203.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL INVESTMENT SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 38.203), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 117 du 1^{er} avril 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial numéro 255 du 10 avril 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les MILLE (1.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2.- Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prorogatives.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 01/01/2009 au jour de la liquidation.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Merlis S. à r.l., ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/58087. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Référence de publication: 2010020038/64.

(100014656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

UBIC International S.A. - Unternehmen, Bau, Immobilien Commerz, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.626.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2010 de la société UBIK International S.A. - Unternehmen, Bau, Immobilien Commerz que les administrateurs ont pris la décision suivante:

1. Le siège de la société est transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 29 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBIC International S.A. - Unternehmen, Bau, Immobilien Commerz

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2010021389/16.

(100016159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Compagnie Internationale de Participations et de Financements pour l'Industrie en Afrique, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.916.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 24 avril 2007 entre:

Société domiciliée: COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS ET DE FINANCEMENTS POUR L'INDUSTRIE EN AFRIQUE S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 128.916

et

Domiciliataire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
RCS, Luxembourg: B 28.967
a pris fin avec effet au 30 octobre 2009

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2010.
Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010021390/20.

(100016230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Raise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.934.

— STATUTS

L'an deux mille dix

Le vingt janvier.

Par-devant Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Thierry HELLERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2.- Monsieur Gernot KOS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 respectivement 18 janvier 2010,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de RAISE S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a également comme objet l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles pour compte propre.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

La fonction des administrateurs sortants et non réélus prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à laquelle expire leur mandat.

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice d'une décision à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Les émoluments des commissaires consistent en une somme fixe établie au début de leur mandat par l'assemblée générale des actionnaires; ils ne pourront être modifiés que du consentement des parties.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège social de la société, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par un mandataire qui doit lui-même être actionnaire.

Les copropriétaires devront se faire représenter par une seule et même personne. Les usufruitiers, sauf convention ou stipulation contraire, jouissent du droit de vote.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Gernot KOS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, cinquante actions	50
2.- Monsieur Thierry HELLERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

b) Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, né à Eisenstadt (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

c) La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro ? 121 820, représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry HELLERS, prénommé, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

2) Est nommée commissaire:

La société à responsabilité limitée G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.917.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Fernand UNSEN

Enregistré à Echternach, le 21 janvier 2010. Relation: ECH/2010/75. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 janvier 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010019673/176.

(100014126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Feane Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01.02.2010

Changement de siège

L'assemblée décide de changer le siège de la société de l'adresse:

CK Fitness Bd Hubert Clément L-4064 ESCH/ALZETTE

vers l'adresse

39, avenue de la Gare, L-4130 ESCH/ALZETTE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.02.2010.

ELIAS MENINO Sandra.

Référence de publication: 2010021391/15.

(100016686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

E3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.477.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 22 janvier 2010 à 9.00 heures

Première résolution

Suite à la démission de l'administrateur et président Marco Sterzi, de l'administrateur Shai Misan et du commissaire aux comptes Francesca Docchio en date du 24 octobre 2006, l'assemblée générale prend également note que le mandat

de l'administrateur Enrcio Fiore arrive à échéance et décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé comme suit:

Administrateurs:

- Enrico Fiore, entrepreneur, né le 25 novembre 1965 à Mira, Italie, avec adresse au 19/A Via Vivaldi, I-35010 Vigonza;
- Andrea Benetti, pensionné, né le 18 juin 1941 à Mira, Italie, avec adresse Via Aldo Moro 40. Int.1, I-35010 Vigonza;
- Erminia Benetti, née le 26 octobre 1968 à Dolo, Italie, avec adresse au 19/A Via Vivaldi, I-35010 Vigonza;

Commissaire aux comptes:

- Luigi Fiore, né le 11 juin 1939 à Mira, Italie, avec adresse au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Le mandat du nouveau conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Enrico Fiore

Administrateur

Référence de publication: 2010021393/30.

(100016572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Assets Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 70.859.

—
LIQUIDATIONSABSCHLUSS

Die außerordentliche Hauptversammlung der ASSETS ONLINE S.A. vom 30. Dezember 2009 hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Die freiwillige Liquidation der Gesellschaft wird beendet; es wird festgestellt, dass die Gesellschaft vom heutigen Tag an nicht mehr existiert.
- 2) Die Unterlagen und Gesellschaftsbücher werden für die Dauer von fünf Jahren an der Adresse der Gesellschaft in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen verwahrt.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010021394/16.

(100016555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Dongala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.919.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch, versammeln sich in einer außerordentlichen Aktionärsversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft liechtensteinischen Rechts „DONGALA S.A. ", mit Gesellschaftssitz in Vaduz, gegründet am 10. Januar 1968.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Stephanie LAHAYE, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Nicole HENOUMONT, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Das so zusammengestellte Leitungsbüro stellt fest, dass sämtliche Aktionäre zugegen, bzw. vertreten sind. Dies sowie die Anzahl ihrer Aktien ist aus der, gegenwärtigem Protokoll beiliegenden, Anwesenheitsliste ersichtlich.

Alle anwesenden Aktionäre bzw. deren bevollmächtigte Vertreter erklären auf eine spezielle Einberufung in der gesetzlichen Form zu verzichten und erklären weiterhin, dass diese Gesellschafterversammlung rechtens über die verschiedenen Punkte der Tagesordnung beraten und darüber Beschlüsse fassen kann.

Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben der Formalität der Einregistrierung und des Stempels unterworfen zu werden.

Der Vorsitzende gibt der Versammlung zur Kenntnis:

- dass die Gesellschaft "DONGALA S.A.", mit Sitz in Vaduz, am 10. Januar 1968 gegründet wurde und am 11. Januar 1968 im Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein eingetragen wurde;
- dass eine Sitzverlegung ins Ausland ohne vorherige Auflösung vorgenommen werden kann;
- dass am 23. April 2009 eine Gesellschafterversammlung, die in Vaduz abgehalten wurde, die Sitzverlegung nach Luxemburg beschloss;
- dass durch Verfügung des Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramtes des Fürstentums Liechtenstein vom 4. August 2009 die Bewilligung zur Sitzverlegung der Gesellschaft ins Ausland ohne vorherige Auflösung erteilt wurde;
- dass laut „rapport du réviseur d'entreprise" vom 20. November 2009 die Nettoaktiva der Gesellschaft auf den 30. September 2009 mit SIEBENUNDFÜNFZIGTAUSEND ACHTHUNDERT-SECHSUNDSIEBZIG EURO (57.876,00 €) hervorgehen;
- dass erwähnter „rapport du réviseur d'entreprise" folgendermaßen schliesst: „Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de la transformation de DONGALA S.A. en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions."
- dass der „rapport du réviseur d'entreprise" dieser Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben der Formalität der Einregistrierung und des Stempels unterworfen zu werden;
- dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfzigtausend Euro (50.000,00 €) beläuft welches laut Satzung in einhundert (100) Inhaberaktien mit einem Nennwert von je fünfhundert Euro (500,00 €) eingeteilt ist;
- dass demzufolge diese außerordentliche Gesellschafterversammlung zusammenberufen wurde um dieser Sitzverlegung stattzugeben und die Gesellschaft in Luxemburg unter luxemburgischem Recht, ohne Auflösung und mit gleichzeitiger Annahme der luxemburgischen Staatsbürgerschaft, zu errichten;
- dass die Gesellschafter nunmehr eingeladen sind über folgende Tagesordnung zu beschließen:

Tagesordnung

1. Ratifizierung des Protokolls der Gesellschafterversammlung, welche am 23. April 2009 in Vaduz abgehalten wurde und die Sitzverlegung nach Luxemburg beschloss.
2. Bestätigung der Entlastung der Gesellschaftsorgane der vormals liechtensteinischen Gesellschaft.
3. Verlegung des Sitzes der Aktiengesellschaft "DONGALA S.A." von Vaduz /Fürstentum Liechtenstein nach Luxemburg, ohne vorherige Auflösung und mit gleichzeitiger Annahme der luxemburgischen Staatsbürgerschaft.
4. Festlegung des Gesellschaftssitzes in 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.
5. Vollständige Änderung der Satzung.
6. Wahl eines Verwaltungsrates bestehend aus vier Mitgliedern.
7. Wahl eines Prüfungskommissars.
8. Festlegung der Dauer des Mandats der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Prüfungskommissars.
9. Mandatserteilung alle Prozeduren und Formalitäten einzuleiten und abzuschließen, mit Einzelunterschrift, zwecks der Löschung der Gesellschaft im Fürstentum Liechtenstein.

Der Vorsitzende lädt alsdann die Versammlung zur Beratung ein, und die Versammlung hat alsdann, in jeweils getrennten Abstimmungen, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung ratifiziert das Protokoll der Gesellschafterversammlung, welche am 23. April 2009 in Vaduz abgehalten wurde und welche die Sitzverlegung nach Luxemburg beschloss.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestätigt die Entlastung der Gesellschaftsorgane der vormals liechtensteinischen Gesellschaft.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Verlegung des Sitzes der „DONGALA S.A." von Vaduz/Fürstentum Liechtenstein nach Luxemburg, ohne vorherige Auflösung und mit gleichzeitiger Annahme der luxemburgischen Staatsbürgerschaft, ab dem heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Die Versammlung legt den Gesellschaftssitz in 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg fest.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Satzungen vollständig zu ändern um diese an die luxemburgische Gesetzgebung anzupassen. Die Satzungen, in deutscher sowie in französischer Sprache, lauten nunmehr wie folgt:

Deutsche Version:

Kapitel I. Firma, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital

Art. 1. Zwischen den Komparenten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung "DONGALA S.A."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich zu Luxemburg.

Durch Verwaltungsbeschluss können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros, sowohl innerhalb der Grenzen des Großherzogtums Luxemburg, als auch im Ausland geschaffen werden.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsbwicklung entgegen stehen oder eine normale Verbindung mit dem Gesellschaftssitz oder des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland verhindert oder zu verhindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; trotz dieses vorläufigen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft ist ermächtigt alle kaufmännischen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Besitzübergaben von beweglichem und/oder unbeweglichem Eigentum durchzuführen.

Gesellschaftszweck sind außerdem alle, direkt oder indirekt mit der Beteiligung, an jeglichen Unternehmen verbundene Operationen, gleich in welcher Form diese Beteiligung stattfindet, sowie die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation eines aus allen Titeln und Patenten jeglicher Herkunft zusammengesetzten Portfolios verwenden, an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, jegliche Titel und Patente durch Übertragung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art erstehen, sie durch Kauf, Abtretung, Austausch oder auf sonst eine Weise veräußern, diese Geschäfte und Patente verwerten lassen, den Gesellschaften, für die sie sich interessiert, sämtliche Hilfe, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien geben.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZIGTAUSEND EURO (€ 50.000,00) und ist aufgeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von FÜNFHUNDERT EURO (€ 500,00) je Aktie.

Das Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Kapital II - Verwaltung, Aufsicht

Art. 6. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens vier Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können, aufgeteilt in zwei Gruppen A und B.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten. Die Verwaltungsratsmitglieder können beliebig durch die Generalversammlung abberufen werden.

Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat aus welcher Ursache auch immer vorzunehmen.

Die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäß Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

Er ist befugt Dividendenvorauszahlungen zu gewähren, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, die tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsamen Unterschriften von einem Verwaltungsratsmitglied der Gruppe A und einem Verwaltungsratsmitglied der Gruppe B verpflichtet.

Allerdings kann ein Verwaltungsratsmitglied der Gruppe B die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten für alles, was die Beziehungen zu den luxemburgischen Behörden betrifft.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet einen Vorsitzenden und einen Vize-Vorsitzenden aus der Mitte der Verwalter der Gruppe A, vorbehaltlich einer gegensätzlichen einstimmigen Entscheidung des Verwaltungsrates.

Im Falle der Abwesenheit des Vorsitzenden und des Vize-Vorsitzenden kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied der Gruppe A übertragen werden.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern, durch einfachen Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, ist zulässig.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt durch einfachen Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst.

Art. 9. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können, sie werden durch die Generalversammlung, die ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt, ernannt.

Kapitel III - Generalversammlung

Art. 10. Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheißen.

Art. 11. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am 15. April um 10.00 Uhr an einem in den Einberufungen bestimmten Ort der Stadt Luxemburg statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft in Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen - auch die ordentliche jährliche Generalversammlung - im Ausland stattfinden; die Festlegung dieser Sonderumstände obliegt dem Verwaltungsrat.

Der Verwaltungsrat legt die Zulassungsbedingungen zu den Generalversammlungen fest.

Art. 12. Einberufungsschreiben zu den Generalversammlungen erfolgen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

Aktionäre stimmen persönlich ab, können sich aber auch durch Mandatsträger vertreten lassen welche nicht Aktionäre sein müssen.

Kapitel IV - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 14. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig wenn und solange der Reservefonds zehn Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt. Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz ergeht zu zahlen und dabei selbstständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind diese nicht berechtigt an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

Kapitel V - Auflösung, Liquidation

Art. 15. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Kapitel VI - Anwendbares Recht

Art. 16. Hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Französische version:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de "DONGALA S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucune effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers et/ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,00) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,00) chacune.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de quatre administrateurs au moins, actionnaires ou non, répartis en 2 groupes A et B.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six années et sont toujours révocables par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.

Toutefois, un administrateur du groupe B pourra engager la société par sa signature individuelle pour tout ce qui concerne ses relations avec les administrations luxembourgeoises.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit un président et un vice-président parmi les administrateurs du groupe A, sauf décision contraire unanime des membres du conseil d'administration.

En cas d'absence du président et du vice-président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent du groupe A.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées générales

Art. 10. L'assemblée générale régulièrement constituée présente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 11. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 avril à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Loi applicable

Art. 16. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives

Sechster Beschluss

Die Versammlung legt die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf vier fest und wählt zu Mitgliedern:

Verwalter der Klasse A:

- Frau Sarah Hazem AL GALABI, verheiratete KHALIL, geboren in Beirut (Libanon), im Jahre 1965, wohnhaft Kuwait City (Kuwait), Residenz „Aeisha al-Salem“. Bneid-al-Qar.

- Herr Feisal Hazim A. AL CHALABI, geboren im Libanon, am 4. Februar 1972, wohnhaft Bagdad (Irak), Al-Mansour nahe „Iraqi Hunting Club“, INC Compound.

- Frau Leila BEYDOUN, verheiratete AL JALABI, geboren in Beirut (Libanon), am 10. Januar 1935, wohnhaft Haus Chalabi, 4 Stock, Bir Hassan, Bezirk Kuwaitische Botschaft, Beirut, Libanon.

Verwalter der Klasse B:

Herr Etienne GILLET, Buchhalter, geboren zu Bastogne (Belgien) den 19. September 1968, beruflich wohnhaft zu L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Siebter Beschluss

Die Versammlung wählt zum Prüfungskommissaren:

„AUDITEX, S.à.r.l.“, L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, im Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister eingetragen unter Nummer B.91559.

Achter Beschluss

Das Mandat der soeben gewählten Mitglieder des Verwaltungsrats und des Prüfungskommissars wird auf sechs Jahre festgelegt und erfüllt nach der ordentlichen Jahresversammlung welche im Jahre 2015 abgehalten werden wird.

Neunter Beschluss

Die Versammlung erteilt Mandat an jedweden Rechtsanwalt der Kanzlei MARXER & Partner aus Vaduz, Fürstentum Liechtenstein um alle nötigen Prozeduren und Formalitäten einzuleiten und abzuschließen, mit Einzelunterschrift, zwecks der Löschung der Gesellschaft im Fürstentum Liechtenstein.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Gebühren und jedwede Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf zweitausendfünfhundert Euro (2.500,00 €).

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, erklärt dass auf Antrag der erschienenen Partei gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst wurde, beinhaltend eine deutsche sowie eine französische Textfassung der Satzungen.

Auf Verlangen der erschienenen Parteien ist im Falle einer Abweichung der beiden Fassungen der Satzungen die französische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. LAHAYE, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010019674/314.

(100013818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds Advisory S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.368.

LIQUIDATIONSABSCHLUSS

Auszug

Durch privatschriftlichen Beschluss vom 29. Januar 2010 haben die Aktionäre der Gesellschaft beschlossen (i) die Liquidation der Gesellschaft die durch eine am 30. Dezember 2009 vor Notar Henri Hellinckx getroffene Entscheidung der Aktionäre eröffnet wurde, abzuschließen und (ii) die Unternehmensbücher und -bilanzen der Gesellschaft für die gesetzlich vorgeschriebene Verwahrungszeit von fünf Jahren am Sitz der Vontobel Europe SA, 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, zu verwahren.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, der 29. Januar 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010021395/18.

(100016192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Carloalberto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.138.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'administration prise le 30 décembre 2009

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010021396/15.

(100016456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

CAPA-NOA participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.786.

Profida Luxembourg S.A., agissant en sa qualité de domiciliataire de la société Capa-Noa participations S.A. en liquidation volontaire, dénonce par la présente le siège social de la société Capa-Noa participations S.A. en liquidation volontaire, numéro RCS Luxembourg B 82.786 avec siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010021397/12.

(100016346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Hines Spanish Investors Sunbelt Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.385.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 16 décembre 2009

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 16 décembre 2009;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Hines Spanish Investors Sunbelt Luxembourg S.C.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010021414/18.

(100016295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Hines Spanish Investors VAF Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.154.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 16 décembre 2009

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 16 décembre 2009;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Hines Spanish Investors VAF Luxembourg S.C.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010021415/19.

(100016288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Gaming International Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.225.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.866.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of December.

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GAMING INTERNATIONAL GROUP S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B75.866 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed on May 5th, 2000 drawn up by Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 665, dated September 16th, 2000 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated December 11th, 2007 drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 220 of January 28th, 2008.

- Friponato Holdings Co Limited, with registered office at Maria House 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, registered with the Nicosia, Cyprus Trade and Companies Register under the number HE 201974

- Magestaco Holdings Co Limited with registered office at Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, registered with the Nicosia, Cyprus Trade and Companies Register under the number HE 202884

- Afrepindo Holdings Co Limited with registered office at Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, registered with the Nicosia, Cyprus Trade and Companies Register under the number HE 202839

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of three power of attorney, given under private seal.

Such proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated herein above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 372,024.- shares having a nominal value of EUR 24.79- each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire");
 3. Appointment of Utility Corporate Services S.à.r.l. as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
- III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to dissolve, with immediate effect, the Company and to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire").

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint Utility Corporate Services S.a.r.l., a company duly incorporated, organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with the registered office at 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg as Liquidator ("liquidateur") of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law) and to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.866, constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, du 05 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 2000 sous le numéro 665, (la "Société")

les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, le 11 décembre 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 220 du 28 janvier 2008.

- Friponato Holdings Co Limited, avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 201974

- Magestaco Holdings Co Limited, avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 202884

- Afrepindo Holdings Co Limited, avec adresse au Maria House, 5th Floor, 1 Avlonos Street, CY-1075 Nicosia, Cyprus, enregistré au Registre de Commerce de Nicosia, Cyprus sous le numéro HE 202839

ci-après représentés par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Les Associés représentés comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 372.024 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79- (vingt-quatre euros et soixante dix neuf centimes d'euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de Utility Corporate Services S.à.r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de procéder avec effet immédiat à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Utility Corporate Services S.à.r.l., société constituée et existante sous le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2010. Relation: EAC/2010/241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010019690/151.

(100013759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.945.

—
Extrait des décisions prises par les gérants en date du 29 janvier 2010

Le siège social de la société a été transféré de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, avec effet au 31 janvier 2010.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l.

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010021416/13.

(100016223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Panattoni Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.728.

—
Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 28 janvier 2010

Le siège social de la société sera transféré de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, avec effet au 31 janvier 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Panattoni Luxembourg IV S.à r.l.

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010021417/13.

(100016224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Vysehrad Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.951.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 19. Januar 2010 in Luxemburg,

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Es wird eine "société à responsabilité limitée" mit dem Namen „Vysehrad Beteiligungs GmbH" (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankwesen beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

II. Kapital - Gesellschaftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) festgelegt, eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

III. Verwaltung - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B

gorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesell-

schafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Anwendbares Recht. Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung - Einzahlung

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, handelnd für die Anteilhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1 " des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds ", gezeichnet zu haben, und die einhundertfünfzig (150) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

Kosten

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950.-) geschätzt.

Beschluss des Einzelgesellschafters

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
 - Herr Gerhard KERSCHBAUM, geboren am 24. März 1950 in Wien (A), wohnhaft in Vogelsangasse 37, A-2102 Bisamberg,
 - Herr Michael NOVAK, geboren am 20. November 1968, in Wien (A), wohnhaft in Stipcakgasse 18-22/1/25, A-1230 Wien.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2010. Relation: MER/2010/137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010019876/226.

(100014694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Responsible Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021435/10.

(100016599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Panattoni Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.688.

Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 28 janvier 2010

Le siège social de la société sera transféré de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, avec effet au 31 janvier 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Panattoni Luxembourg Management S.à r.l.

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010021418/13.

(100016225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Panattoni Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.790.

Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 28 janvier 2010

Le siège social de la société sera transféré de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, avec effet au 31 janvier 2010.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Panattoni Luxembourg V S.à r.l.

Olivier Marbaise

Référence de publication: 2010021419/13.

(100016226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

World Helicopters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.127.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 28 janvier 2010:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme administrateur de la Société, avec effet au 28 janvier 2010, et ce jusqu'au 29 mars 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010021420/14.

(100016195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Sobedal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 86.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010021433/14.

(100016711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Sonoma Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.654.

Suite au contrat de cession du 30 décembre 2009, les parts sociales ordinaires de la Société détenues par Sonoma Investments Group, LLC ont été transférées à Coronado Investments, Ltd, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Gorge Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro WK 235058, de sorte que cette dernière détient désormais les 50000 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du Capital Social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010021421/18.

(100016325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2009

En date du 15 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr James Pope, Mr Patrick Zurstrassen, Mr Clive Mace Gilchrist, Mr Scott Edel, Mr Alfonso De Maqua, Mr Jürgen Meisch et Mr Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2010.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010021422/16.

(100016336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.368.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December,

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 21 December 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 January 2008, under the denomination of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 896 of 11 April 2008, and that

has last been amended by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 17 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,366,875 (one million three hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 1,500 (one thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,368,375 (one million three hundred sixty-eight thousand three hundred seventy-five euro) by the issuance of 12 (twelve) new ordinary shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,366,875 (one million three hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 10,935 (ten thousand nine hundred thirty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 1,500 (one thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,368,375 (one million three hundred sixty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by 10,947 (ten thousand nine hundred forty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 12 (twelve) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 12 (twelve) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR1,500 (one thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 10,947 (ten thousand nine hundred forty-seven) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,368,375 (one million three hundred sixty-eight thousand three hundred seventy-five euro), represented by 10,947 (ten thousand nine hundred forty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2009,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 21 janvier 2008, sous la dénomination sociale de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2008, ? 896, modifié

pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 17 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.366.875 (un million trois cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 1.500 (mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.368.375 (un million trois cent soixante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 12 (douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.366.875 (un million trois cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 10.935 (dix mille neuf cent trente-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 1.500 (mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.368.375 (un million trois cent soixante-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 10.947 (dix mille neuf cent quarante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 12 (douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 12 (douze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.500 (mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 10.947 (dix mille neuf cent quarante-sept) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.368.375 (un million trois cent soixante-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 10.947 (dix mille neuf cent quarante-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/56506. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019738/119.

(100013888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

SR Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010021434/14.

(100016115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Ranyq, Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 142.940.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010021436/13.

(100016296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

**Cellmedia S.A., Société Anonyme,
(anc. Nodus Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.417.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, NODUS HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 75.417, constituée suivant acte reçu par Maître George D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 569 du 9 août 2000. Les statuts furent modifiés par acte sous seing privé en date du 21 août 2001, publié au Mémorial, Série C numéro 119 du 23 janvier 2002. Les statuts furent modifiés par acte du même notaire en date du 7 mars 2003, publié au Mémorial, Série C numéro 416 du 16 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Madame la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Estelle MORAINVILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme DOMANGE, comptable, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social est présent, respectivement représenté par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par l'actionnaire unique respectivement son fondé de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

L'actionnaire unique présent ou dûment représenté déclare renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considère dûment convoqué pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de la forme juridique de la société de holding en société de participations financières dite "SOPARFI"
2. Modification afférente de l'article 3 des statuts sociaux
3. Modification de la dénomination de NODUS HOLDING S.A. en CELLMEDIA S.A. et adaptation conséquente de l'article 1^{er} des statuts
4. Transfert du siège social de L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince-Henri
5. Reconstitution entière des organes sociaux
6. Refonte complète des statuts
7. Divers.

Madame la Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société de holding en société de participations financières dite "SO-PARFI".

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'adapter le troisième article des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet les prestations de services télématiques et téléphoniques et les activités internet.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, d'échange, de négociation ou de tout autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marque de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts avancés ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de NODUS HOLDING S.A. en CELLMEDIA S.A. et, en conséquence, d'adapter l'article 1^{er} des statuts sociaux:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée CELLMEDIA S.A.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince-Henri.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à une reconstitution entière des organes sociaux et nomme jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2015:

a) administrateurs

1. Monsieur Etienne GILLET, comptable, né le 19 septembre 1968 à Bastogne, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince-Henri

2. Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

3. Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, née le 24 juillet 1972 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

en remplacement de Messieurs Matthew Charles Stokes, Jamie Edward Thompson et Madame Jane Stapleton.

Les mandats d'administrateurs délégués de Messieurs STOKES et Sean Lee HOGAN sont révoqués.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Jérôme DOMANGE, employé privé, né le 12 août 1977 à Thionville (France), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

en remplacement de FIRI TREUHAND GMBH.

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes révoqués pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts. Les statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "CELLMEDIA S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet les prestations de services télématiques et téléphoniques et les activités internet.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, d'échange, de négociation ou de tout autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marque de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts avancés ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à € 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 09:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, E. Morainville, J. Domange et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. LAC/2010/128. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019723/230.

(100014229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Real Estate Project I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.086.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LEO CAPITAL PARTNERS SPC, a company organised under the laws of the British Virgin Islands with registered office at Road Town 71, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of Commerce of the British Virgin Islands under number IBC 152.604;

2) KAWAI TRADING LIMITED, a company organised under the laws of the British Virgin Islands with registered office at Woodbourne Hall, 3612, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, register with the Register of Commerce of the British Virgin Islands under number IBC 684214.

Both here represented by Ms Lucie Orard, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given on November 16 and 30, 2009,

for an extraordinary general meeting of the shareholders of Real Estate Project I S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 135.086, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated December 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 297 of February 5, 2007 (the Company).

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above and representing 100% of share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Transfer of the registered office of the Company;
- 3) Dissolution of the Company with immediate effect and liquidation;
- 4) Discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- 5) Appointment of a liquidator and determination of his duties and powers. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to waive the convening notices.

Second resolution

The meeting resolves to transfer the registered office from L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès to L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, with immediate effect.

Third resolution

The meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Fourth resolution

The meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint Patrice Gallasin, company director, professionally residing at L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, born in Villers-Semeuse (F), on December 9, 1970, as liquidator for the liquidation of the Company.

Furthermore, the meeting resolves to empower the liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, and to give the liquidator the broadest powers to perform his duties. The Company will thus be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huitième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) LEO CAPITAL PARTNERS SPC, une société de droit des Îles Vierges Britanniques, dont le siège social est situé 71 Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre du Commerce des Îles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 152.604.

2) KAWAI TRADING LIMITED, une société de droit des Îles Vierges Britanniques, dont le siège social est situé à Woodbourne Hall, 3162, Road Town, Tortola, aux Îles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre du Commerce des Îles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 684.214.

Toutes deux représentées ici par Mrs Lucie Orard, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 16 et 30 novembre 2009,

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de Real Estate Project I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.086, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°297 du 5 février 2007 (la Société).

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentée par leur mandataire et représentant 100% du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Transfert du siège social de la Société;
- 3) Dissolution avec effet immédiat et liquidation de la Société;
- 4) Décharge aux gérants de la Société de l'exercice de leur mandat;
- 5) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses devoirs et pouvoirs.

Après avoir délibéré sur les points ci-avant, l'assemblée a adopté à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Patrice Gallasin, juriste, né à Villers-Semeuse (France), le 9 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, pour la liquidation de la Société.

L'assemblée décide que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Il n'y a plus de points à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: L. ORARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53609. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010019694/114.

(100013951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

CBRE Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.948.662,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.693.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of CBRE Global Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of an amount of EUR 12,500, and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company").

There appeared:

CB RICHARD ELLIS, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the law of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State for Delaware under number 0777218 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

- (i) the 12,500 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
- (ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase in the share capital of the Company by an amount of EUR 122,936,162, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 122,948,662, by the issue of 122,936,162 new shares with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,106,425,448.

2. Subscription to and allocation and payment of the 122,936,162 new shares by CB Richard Ellis, Inc. and CB Richard Ellis Real Estate Services, LLC with contributions in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase in the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 122,936,162, so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 122,948,662, by the issuance of 122,936,162 new shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,106,425,448.

Second resolution

It is resolved to:

- accept that the New Shares be fully subscribed to by:

i. the Sole Shareholder, with contributions in kind consisting of:

- 86 shares in RELAM AMSTERDAM HOLDINGS B.V., a private company with limited liability organized under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, the Netherlands, with address 1076 AZ Amsterdam, Locatellikade 1, with Ministry of Justice number B.V. 443193, registered in the trade register under number 33245219 ("Relam BV") with a nominal value of EUR 206.90 each, representing 86/87th of the share capital of Relam BV and an aggregate amount of EUR 1,213,619,885 equivalent to USD 1,821,321,839.08 (the "CBRE Inc. Shares in Relam"); and

- a partnership interest in CBRE FINANCE EUROPE LLP, a limited liability partnership duly formed under the laws of the England, having its registered office at St-Martins Court, 10 Paternoster Row, London, EC4M 7HP, United Kingdom, and registered with the UK Companies' House under number OC306176 ("CBRE LLP"), representing 10 percent of the entire partnership interest of CBRE LLP and an aggregate amount of EUR 1,629,866 equivalent to GBP 1,487,575.40 (the "Interest", and together with the CBRE Inc. Shares in Relam, the "Contributed Assets").

ii. CB Richard Ellis Real Estate Services, LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State for Delaware under number 2317640 ("CBRE Real Estate") with a contribution in kind consisting of 1 share in Relam BV with a nominal value of EUR 206.90, representing 1/87th of the share capital of Relam BV and an aggregate amount of EUR 14,111,859 equivalent to USD 21,178,160.92 (the "CBRE Real Estate Share in Relam", and together with the CBRE Inc. Shares, the "Relam Shares").

(the Contributed Assets and the CBRE Real Estate Share in Relam are altogether hereinafter referred to as the "Contributions")

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy-holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of EUR 121,524,976, subject to the payment of a global share premium of EUR 1,093,724,775

(the "Sole Shareholder Global Share Premium"), the whole being fully paid-up with the contribution of the Contributed Assets, and

CBRE Real Estate, here represented by Mr Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, declared to fully subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of EUR 1,411,186, subject to the payment of a global share premium of EUR 12,700,673 (the "CBRE Real Estate Global Share Premium"), the whole being fully paid-up with the contribution of the CBRE Real Estate Share in Relam.

Evaluation

The value of the Contributions is set at EUR 1,229,361,610.

Such Contributions have been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contributions' existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder and CBRE Real Estate, contributors represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Sole Shareholder is the sole legal owner of the Contributed Assets;
- (ii) CBRE Real Estate is the sole legal owner of the CBRE Real Estate Share in Relam;
- (iii) the Contributed Assets and the CBRE Real Estate Share in Relam are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Assets and the CBRE Real Estate Share in Relam are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Assets and the CBRE Real Estate Share in Relam are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) Relam BV is duly organized and validly existing under the laws of the Netherlands;
- (vii) CBRE LLP is duly formed and validly existing under the laws of the England;
- (viii) to their knowledge, Relam BV is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder and CBRE Real Estate on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (ix) to the Sole Shareholder's knowledge, CBRE LLP is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (x) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets and the CBRE Real Estate Share in Relam required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened Mr Laurence H. Midler, Mrs Elizabeth Cormack Thetford, Mr Philip George Emburey, and Mrs Becky H. Younger, acting as type A managers of the Company, together with Mr Patrick Moinet and Mr Alain Lam, acting as type B managers of the Company, each of them here represented by Regis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described contributions in kind, each of them expressly agrees with the description of the Contributions, with its valuation and with the effectiveness of the Contributions, and confirms the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Contributed Assets and the CBRE Real Estate Share in Relam constituting the contributed assets has been considered convincing as well as sufficient, and the contributions are therefore effectively implemented.

Third resolution

It is resolved:

- to allocate the Sole Shareholder Global Share Premium as follows:
 - * EUR 1,081,571,027.39 to the share premium item of the balance sheet,
 - and
 - * EUR 12,153,747.61 to the legal reserve; and
- to allocate the CBRE Real Estate Global Share Premium as follows:
 - * EUR 12,559,554.41 to the share premium item of the balance sheet, and

* EUR 141,118.59 to the legal reserve.

Fourth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the Contributions having been fully carried out and the required payments having been made, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 122,948,662 divided into 122,948,662 shares with a nominal value of EUR 1 each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société CBRE GLOBAL HOLDINGS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

A comparu:

CB RICHARD ELLIS, INC., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State for Delaware sous le numéro 0777218 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 122.936.162 EUR, pour le porter du montant de 12.500 EUR à 122.948.662 EUR, par l'émission de 122.936.162 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.106.425.448 EUR;

2. Souscription, allocation et paiement des 122.936.162 nouvelles parts sociales par CB Richard Ellis, Inc. par apports en nature;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 122.936.162 EUR, pour le porter du montant de 12.500 EUR à 122.948.662 EUR par l'émission de 122.936.162 nouvelles parts sociales ayant une valeur

nominale de 1 EUR chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.106.425.448 EUR.

Deuxième résolution

Il est décidé:

- d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par:

i. l'Associé Unique, par apports en nature de:

- 86 actions de RELAM AMSTERDAM HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et dont l'adresse est à 1076 AZ Amsterdam, Locatellikade 1, enregistrée avec le numéro B.V. 443193 auprès du Ministère de la justice, et inscrite auprès du registre de commerce sous le numéro 33245219 ("Relam BV"), ayant une valeur nominale de 206,90 EUR chacune, représentant 86/87e du capital social de Relam BV et un montant de 1.213.619.885 EUR équivalent à 1.821.321.839,08 USD (les "Actions Relam de CBRE Inc."); et

- une part d'intérêt dans CBRE Finance Europe LLP, un limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social à St-Martins Court, 10 Paternoster Row, London, EC4M 7HP, United Kingdom, et enregistrée auprès de la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro OC306176 ("CBRE LLP"), représentant 10 pourcent de l'ensemble des parts d'intérêt de CBRE LLP et un montant de 1.629.866 EUR équivalent à 1.487.575,40 GBP (la "Part d'Intérêt", et ensemble avec les Actions Relam de CBRE Inc., les "Actifs Apportés").

ii. CB Richard Ellis Real Estate Services, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State for Delaware sous le numéro 2317640 ("CBRE Real Estate") par apport en nature d'une action de Relam BV, ayant une valeur nominale de 206,90 EUR, représentant 1/87e du capital social de Relam BV et un montant de 14.111.859 EUR équivalent à 21.178.160,92 USD Action Relam de CBRE Real Estate", ensemble avec les Actions Relam de CBRE Inc., les "Actions Relam").

(les Actifs Apportés et l'Action Relam de CBRE Real Estate sont ci-après désignés ensemble les "Apports").

Intervention - Souscription - Paiement

Après quoi est intervenu l'Associé Unique qui, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 121.524.976 EUR, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.093.724.775 EUR (la "Prime d'Emission de l'Associé Unique"), la totalité étant entièrement libérée par l'apport des Actifs Apportés.

Après quoi est également intervenu CBRE Real Estate qui, représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 1.411.186 EUR, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 12.700.673 EUR (la "Prime d'Emission de CBRE Real Estate"), la totalité étant entièrement libérée par l'apport de l'Action Relam de CBRE Real Estate.

Evaluation

La valeur des Apports est de 1.229.361.610 EUR.

Ces Apports ont été évalués par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de ces Apports a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique et CBRE Real Estate, souscripteurs représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément que:

- (i) L'Associé Unique est le seul propriétaire des Actifs Apportés;
- (ii) CBRE Real Estate est le seul propriétaire de l'Action Relam de CBRE Real Estate;
- (iii) les Actifs Apportés et l'Action Relam de CBRE Real Estate sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actifs Apportés et l'Action Relam de CBRE Real Estate ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Actifs Apportés et l'Action Relam de CBRE Real Estate sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Relam BV est dûment constituée et existe valablement en droit néerlandais;
- (vii) CBRE LLP est dûment constitué et existe valablement en droit anglais;

(viii) à leur connaissance, Relam BV et CBRE LLP ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et

(ix) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Actifs Apportés et de l'Action Relam de CBRE Real Estate requises par les lois applicables seront menées à bien afin que les Apports soient opposables à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Intervention des gérants

Après quoi sont intervenus M. Laurence H. Midler, Mme Elizabeth Cormack Thetford, M. Philip George Emburey, and Mme Becky H. Younger, agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, ainsi que M. Patrick Moinet et M. Alain Lam, agissant en leur qualité de gérants de type B de la Société, chacun représenté par Régis Galiotto.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison des apports en nature décrits ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description des Apports, leur évaluation, et le transfert effectif des Apports, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Actifs Apportés et de l'Action Relam de CBRE Real Estate a été considérée convaincante et suffisante et qu'en conséquence les apports sont effectivement réalisés.

Troisième résolution

Il est décidé:

- d'allouer la Prime d'Emission de l'Associé Unique comme suit:

* 1.081.571.027,39 EUR au poste prime d'émission du bilan;

* 12.153.747,61 EUR à la réserve légale; et

- d'allouer la Prime d'Emission de CBRE Real Estate comme suit:

* 12.559.554,41 EUR au poste prime d'émission du bilan;

* 141.118,59 EUR à la réserve légale.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les Apports ayant été réalisés et leur libération ayant été opérée, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 122.948.662 EUR divisé en 122.948.662 parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour modification des Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille Euro (7.000,- EUR).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/421. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010019319/274.

(100013374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

DundeeWealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021453/10.

(100016533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021454/10.

(100016407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

Claudias Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.513.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Il résulte des résolutions prises par le seul associé de la société avec effet au 22 décembre 2009 que:

1. Les catégories A et B de membres du conseil de gérance ont été annulées avec effet au 22 décembre 2009;
2. Les membres actuels du conseil de gérance de la société sont dès lors requalifiés "gérants" et renommés pour une période illimitée.

Suite à cette décision, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- (i) Steven BROWN, adresse privée ou professionnelle: 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;
- (ii) Jean-Guibert MAHY, adresse privée ou professionnelle: 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant;
- (iii) Vincent GOY, adresse privée ou professionnelle: 68-70, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, gérant; et
- (iv) Manfred ZISSELSBERGER, adresse privée ou professionnelle: 39, rue Jules Wilhelm, L-2728 Luxembourg-Weimershof, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Jan BÖING

Mandataire

Référence de publication: 2010021424/22.

(100016588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 56, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 104.946.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021451/10.

(100016345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.